



MP/SS

IVRY
s/ SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

VILLA DES SORBIERS (Privée)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris Villa des Sorbiers par la société EGA – 15 rue des Frères Lumières – 93330 Neuilly-sur-Marne, agissant pour le compte d'ENEDIS – 29 quai de la Révolution – 94140 Alfortville (changement de transformateur),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **Villa des Sorbiers** à compter du **12 août 2024** à **8 heures 30** jusqu'au **16 août 2024** à **17 heures** :

- **Rue barrée sur le tronçon compris entre l'avenue Jean Jaurès et le n°6 de la Villa des Sorbiers (uniquement les 13 et 14 août 2024) :**
 - **Les déviations** se feront par :
 1. l'avenue Jean Jaurès et la rue Robert Witchitz,
 2. l'avenue Jean Jaurès et les rues Nouvelle et Robert Witchitz,
 3. la rue Robert Witchitz et l'avenue Jean Jaurès.
 - **Mise en impasse pour la desserte riveraine uniquement** depuis la rue Robert Witchitz,
- **Neutralisation du stationnement** entre les n°2 et 6,
- **Maintien d'un cheminement piéton sécurisé,**
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

IVRY
s/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société EGA – 15 rue des Frères Lumières – 93330 Neuilly-sur-Marne.

FAIT EN MAIRIE, LE 30 MAI 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 31 MAI 2024